

Décision d'amputation dans la prise en charge initiale d'une luxation ouverte grave de la cheville à propos d'un cas observé à l'Hôpital Laquintinie de Douala suite à un accident par moto-taxi

Faustin Atemkeng Tsatedem^{1,&}, Jean Gustave Tsiagadigu², Richard Polle Ndando³, Mohamadou Saidou Arabo³, Alphonse Bayiha³, Bruno Kenfack¹

¹Département des Sciences Biomédicales, Faculté des Sciences Université de Dschang, Cameroun, ²Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques de l'Université de Douala, Cameroun, ³Hôpital Laquintinie de Douala, Service d'orthopédie traumatologie, Cameroun

&Auteur correspondant

Dr Atemkeng Tsatedem Faustin. Université de Dschang, Département des Sciences Biomédicales BP 67, Dschang, Cameroun

Introduction

La décision d'amputation pour traumatisme grave de membre n'est pas toujours facile à prendre. Les auteurs rapportent le cas d'un traumatisme ouvert de la cheville gauche avec luxation tibiotalienne complète, référé pour amputation. Il s'agit d'une passagère d'une moto-taxi percutée par une voiture. A l'admission, le pouls tibial postérieur était présent et le score dit MESS (Mangled Extremity Severity Score) côté à 5, ce qui a permis et d'éviter l'amputation. Après débridement et réduction, une broche transplantaire a permis d'immobiliser la cheville et de faire les pansements. L'amputation a été évitée. La cicatrisation dirigée de la peau a été suivie par la kinésithérapie. La mobilité de la cheville autorise une marche avec cannes au quatrième mois post-opératoire. Les auteurs recommandent l'utilisation du MESS dans la décision d'amputation après traumatisme grave de membre.

